
 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>CAPACITÉ EN DROIT 2^{ème} année (CAPA 2)</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Olivier VERNIER</i></p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p>
--	---	---

Présentation et objectifs

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Pour obtenir la 2^{ème} année de Capacité en Droit, l'étudiant devra suivre les enseignements de toutes les matières obligatoires ainsi que 2 cours choisis parmi les matières à option proposées.

2- Contrôle des connaissances

Article 2 : Il est rappelé qu'il ne sera pas délivré de convocation aux examens. Celle-ci se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et du site internet.

Article 3 : Déroulement de la 1^{ère} Session

Un examen terminal est organisé en fin d'année universitaire. Il comporte :

- **2 épreuves écrites** de 3 heures chacune portant sur les 2 matières désignées lors de l'inscription en Capacité par le candidat parmi les 6 matières de son cursus (soit les **4 obligatoires** et les **2 à option**, au choix). Dans chaque matière, les candidats doivent traiter 2 sujets au choix sur les 4 proposés ;
- **des épreuves orales** qui portent sur les matières non choisies à l'écrit et qui consistent en 4 interrogations.

Des épreuves anticipées pourront avoir lieu à la fin du 1^{er} semestre pour les enseignements dispensés au cours de celui-ci.

Pour être déclaré ADMISSIBLE aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne \geq à 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites.

L'ADMISSION DÉFINITIVE est prononcée lorsque le candidat a obtenu une moyenne globale (écrit + oral) de 60 points sur les 120 maximum à obtenir et a **subi la totalité des épreuves**.

Article 4 : Déroulement de la 2^{ème} Session

L'admissibilité prononcée à la 1^{ère} session ne reste valable que pour la 2^{ème} session de la même année universitaire.

Les étudiants non admissibles à la 1^{ère} session conservent, pour la 2^{ème} session, sauf décision contraire du jury, les notes \geq à 10/20 dans chaque matière.

Le 0/20 n'est pas éliminatoire, sauf décision contraire du jury après délibération spéciale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS

Capacité – 2^{ème} Année

Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Nombre d'heures de cours
ANNÉE			
ADMISSIBILITÉ	2 ÉCRITS		
2 enseignements obligatoires, à l'écrit, au choix parmi :			
- Droit pénal général et procédure pénale	écrit 3h (<i>anticipé au sem 1</i>)	/20	30h
- Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution	écrit 3h (<i>anticipé au sem 1</i>)		30h
- Droit administratif spécial	écrit 3h (<i>anticipé au sem 1</i>)	/20	30h
- Droit public : Grands services publics	écrit 3h		30h
TOTAL ÉCRITS ADMISSIBILITÉ		/40	60h
ADMISSION	4 ORAUX		
4 enseignements optionnels, à l'oral, au choix parmi :			
- Droit pénal général et procédure pénale (<i>si non choisi à l'écrit</i>)	oral	/20 (coef. 2)	30h
- Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution (<i>si non choisi à l'écrit</i>)	oral		30h
- Droit administratif spécial (<i>si non choisi à l'écrit</i>)	oral	/20 (coef. 2)	30h
- Droit public : Grands services publics (<i>si non choisi à l'écrit</i>)	oral		30h
- Droit social	oral		30h
- Droit commercial	oral		30h
- Histoire des institutions	oral		30h
- Droit privé notarial	oral		30h
TOTAL ORAUX ADMISSION		/80	120h
TOTAL ADMISSION ANNÉE		/120	180h

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau pédagogique des Master 1 et de la Capacité (Bureau 112 bis)
Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.25 ou +33 04.89.15.25.35 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr